

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2015

Le mercredi vingt-trois septembre deux mille quinze, à vingt et une heures, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bruno FORTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Ronald CLAUDX, Elizabeth SIEGFRIED, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Juliette CELESTIN, Maryse BOULEAU, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Jacques ZAJDA, Ghislaine LEROY, Sylvain DUBOIS, Tonia VIVIEN, Cécilia LAGACHE, Julien PICHELIN, Cédric LECOMTE, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Rachel DELBOUYS pouvoir à Pascal FAYOLLE,  
Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS,

Est désigné(e) secrétaire de séance : Virginie DOUAT

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les procès-verbaux des délibérations du 25 juin 2015 et 06 juillet 2015.

### **DEL2015-09-01 – Rapports d'activité annuels 2014 des délégataires de services publics**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend acte de la présentation des rapports annuels présentés lors de la commission réunie en Mairie le 15 septembre 2015 (Services : électricité (SE60), gaz (GRDF), marchés publics d'approvisionnement (LES FILS DE MADAME GERAUD), gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (VAGO), gestion des déchets ménagers (SMVO).

### **DEL2015-09-02 – Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) – Schéma directeur d'accessibilité programmée (SDAP)**

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal approuve à l'unanimité : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et le Schéma Directeur d'accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDAP).

### **DEL2015-09-03 – Modification du tableau des emplois – Avancements de grade 2015**

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et de deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

### **DEL2015-09-04 – Modification du tableau des emplois**

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de deux postes d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**DEL2015-09-05 – Modification du tableau des emplois – Poste de responsable des systèmes d'information**

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste de Responsable des systèmes d'information non titulaire à temps complet.

Dans ce cadre, un contrat de travail à temps plein sera réalisé pour une durée maximum de trois ans renouvelable par reconduction expresse selon les conditions réglementaires.

Le bénéficiaire de ce contrat de travail devra justifier d'une formation de niveau III.

Le traitement indiciaire attaché à ce poste sera calculé par référence au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et ne pourra pas excéder l'indice terminal brut 614. La rémunération pourra éventuellement être complétée par le versement d'un régime indemnitaire. S'ajoutera à cette rémunération, l'attribution d'un treizième mois indiciaire payé selon les conditions définies dans la collectivité.

**DEL2015-09-06 – Budget Général – Décision Modificative n°2**

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la Décision Modificative comprenant les ajustements suivants :

**Recettes d'investissement :**

Hors opération : 024-024-01	Produits de cessions d'immobilisations	3 600,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 600,00</b>

**Dépenses d'investissement :**

Opération 108 : 21-2182-830	Matériel de transport	18 800,00
Opération 108 : 21-2182-815	Matériel de transport	1 200,00
Opération 108 : 21-2188-815	Autres immobilisations corporelles	3 600,00
Opération 110 : 21-21318-824	Autres bâtiments publics	- 20 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 600,00</b>

2 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET.

**DEL2015-09-07 – Budget Eau Potable – Décision Modificative n°1**

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la Décision Modificative comprenant les ajustements suivants :

**Dépenses de fonctionnement :**

011-60623	Achat d'eau	- 2 500,00
012-6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 500,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>

2 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET.

**DEL2015-09-08 – Budget Assainissement– Décision Modificative n°1**

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la Décision Modificative comprenant les ajustements suivants :

**Dépenses de fonctionnement :**

011-6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	- 2 000,00
011-6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	- 2 000,00
011-6231	Annonces et insertions	- 1 000,00
012-6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	5 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>

2 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET.

#### **DEL2015-09-10– Vente de terrain dans la Zone Industrielle**

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la vente à la société FAPS EFICIENCA, des parcelles de terrain, figurant en bleu au plan annexé, cadastrées ZH317 et ZH335p désignées ci-dessus, sises en zone industrielle, pour une superficie totale de 5.000 m<sup>2</sup>.

La vente aura lieu moyennant un prix principal calculé sur la base de 26 €/HT le mètre carré, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur, ledit prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Maître FLEURY BOYER, notaire à CREPY-EN-VALOIS, sera chargé de la rédaction de l'acte. Les frais de géomètre, les frais d'acte notarié et tous les autres frais afférents à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur. Le Maire ou l'Adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme est autorisé à signer l'acte de transfert de propriété et à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à cette affaire.

#### **DEL2015-09-11– Vente de terrain route de Pierrefonds**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la vente à Monsieur Lionel RIBERPRAY de la parcelle de terrain, cadastrée AK162 d'une superficie de 162 m<sup>2</sup>. Cette vente se fera sous condition de servitude d'eau pluviale pour l'entretien du réseau présent sur la parcelle. Elle aura lieu moyennant le prix principal de 15 € le m<sup>2</sup>, ledit prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Maître FLEURY BOYER, notaire à CREPY-EN-VALOIS, sera chargé de la rédaction de l'acte. Les frais de géomètre, les frais d'acte notarié et tous les autres frais afférents à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur. Le Maire ou l'Adjoint déléguée à l'Urbanisme est autorisé à signer l'acte à intervenir et l'ensemble des pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire,

### **DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 61/2015 à 90/2015.

#### **61/2015 – MAINTENANCE DU PROGICIEL ACTIMUSEO**

Un contrat de maintenance et d'assistance téléphonique est signé avec la société A&A PARTNERS-ACTIMUSEO (LILLE) pour une durée d'un an, au coût de 730 €/HT.

#### **62/2015 – TARIFS DES ACTIVITES SPORTIVES ET LUDIQUES ORGANISEES PAR LE SERVICE SPORTS-JEUNESSE**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les tarifs des activités sportives et ludiques proposées par le service sports-jeunesse de la Ville sont fixés comme suit :

	Crépinois	Non Crépinois
<b>École municipale des sports</b>		
Inscription à l'année	62,00 €	75,00 €
<b>Stages multisports vacances scolaires</b>		

Tarif par stage	50,00 €	65,00 €
<b>Stages Anim'T Vacances</b>		
½ journée	6,00 €	8,00 €
Journée (repas non compris)	8,00 €	10,00 €

**63/2015 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DE CRÉPY PLAGE**

Une convention est signée avec la société LILLE O PIRATES, domiciliée à Lompret (59840) pour livrer, monter et démonter les structures gonflables de la plage sur la période du 10 juillet au 9 août 2015, pour un coût de 5.844 €/TTC.

**64/2015 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DE CRÉPY PLAGE**

Une convention est signée avec la société CIRCUS VIRUS, domiciliée à Villers-Cotterêts (02600) pour un spectacle de jonglerie de 30 minutes le 10 juillet 2015 et des ateliers d'initiation «cirque» les 11 et 12 juillet 2015. Le coût est de 200 €/TTC pour le spectacle et 800 €/TTC pour les ateliers.

**65/2015 – RECOMPENSES SPORTIVES**

Pour la promotion 2015, les meilleurs sportifs de la Ville seront récompensés par un chèque cadeau d'une valeur fixée à 50 €. 15 lauréats sont concernés.

**66/2015 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DE CRÉPY PLAGE**

Une convention est signée avec la société FOOTABUL60, domiciliée à Mouy (60250) pour organiser une animation de bubble bump le dimanche 9 août 2015. Le coût est de 450 €/TTC pour 4 heures de prestation.

**67/2015 – LOCATION D'UN VEHICULE « TAXI DE LA MARNE »**

Une convention est signée avec la société RETRO PRESTIGE LOCATION, domiciliée à Chateaudouble (83300) pour la location d'un véhicule Renault type AG1 pour la commémoration du centenaire de l'Armistice, le dimanche 11 novembre 2018. Le coût de la location de 8 heures est de 2.400 €/TTC.

**68/2015 – MISE À NIVEAU DE CACES POUR LES AGENTS TECHNIQUES**

Trois contrats de formation sont signés avec l'APAVE Nord-Ouest, domiciliée à Compiègne (60205) pour la remise à niveau de :

- 3 agents pour le CACES R389 (conducteur de chariots élévateurs)
- 1 agent pour le CACES R372 (conducteur d'engin de chantier, catég. 1 et 2)
- 4 agents pour le CACES R372M (conducteur d'engin de chantier, catég. 3)

Le coût total de la formation s'élève à 4.745,40 €/TTC.

**69/2015 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DE CRÉPY PLAGE**

Une convention est signée avec la société SAS VOXSCIENCES GROUPE, domiciliée à Cinqueux (60940) pour organiser des ateliers ludiques et scientifiques du 3 au 7 août 2015 sur Crépy plage. Le coût de la prestation s'élève à 780 €/TTC.

**70/2015 – TARIFS DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) ET DES ETUDES SURVEILLEES**

Considérant la modification du fonctionnement des études surveillées qui seront assurées 3 soirs par semaine, au lieu de 4 soirs précédemment.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les tarifs des études surveillées sont fixés comme suit (forfait mensuel par enfant) :

Tarif de base	16,50 euros
Tarif pour les familles domiciliées à Crépy-en-Valois non-imposables	3,75 euros
Facturation mensuelle	

**71/2015 – FLEURISSEMENT PERMANENT DE LA SALLE DES MARIAGES**

Une convention est signée avec la société A FLEUR D'O, domiciliée à Crépy-en-Valois pour entretenir 3 compositions florales Salle des mariages, pour un montant de 650 €/TTC par an. Le fleurissement complémentaire pour les mois de juin à octobre (5 mois) sera facturé 50 €/TTC en plus.

La convention prend effet au 15 juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction par périodes de 6 mois.

#### **72/2015 – ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE**

Une convention d'une durée de 5 mois est signée avec la SAS CONSEIL ET MANAGEMENT URBAIN, domiciliée à Paris (75006), pour l'assistance des élus et des services municipaux dans l'urgence concrète du Projet Urbain de Crépy-en-Valois, pour un montant de 7.500 €/HT.

#### **73/2015 – CONVENTION D'HONORAIRES D'AVOCAT**

Une convention est signée avec Maître Nicolas HUBSCH, Avocat à la Cour, domicilié à REIMS, dans le cadre de la protection juridique accordée par Monsieur le Maire à Monsieur Laurent KOSIOROWSKI-LESNE, dans le cadre de la citation directe à comparaître devant le Tribunal Correctionnel de Senlis.

#### **74/2015 – CONVENTION D'HONORAIRES D'AVOCAT**

Une convention est signée avec Maître Eric MORAIN, Avocat à la Cour, domicilié à PARIS, dans le cadre de la protection juridique accordée par le Conseil municipal à Monsieur Arnaud FOUBERT, en sa qualité de Maire et Directeur de la publication du journal municipal, dans le cadre de l'instruction pénale de la plainte en diffamation diligentée à son encontre.

#### **75/2015 – DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS DE BUS**

Un contrat est signé avec la société DEKRA Industrial, domiciliée à Reims (51686), pour un diagnostic « accessibilité aux personnes handicapées » des arrêts de bus. Le coût de la mission s'élève à 5.625 €/HT pour 45 arrêts.

#### **76/2015 – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE BIBLIOTHEQUE**

Le nom de la régie recettes bibliothèque devient REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE.

#### **77/2015 – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Une convention est signée avec le FREDON PICARDIE, domiciliée à AMIENS (80000), pour la formation professionnelle de 2 agents « Connaître les éléments pour réaliser un diagnostic de son terrain de sport », pour un coût de 760 €/TTC.

#### **78/2015 – FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE**

Une convention est signée avec l'association SADS'FORMATION, domiciliée à Saint-Maur-des-Fossés (91400), pour la formation professionnelle en habilitation électrique h0/B0 de 10 agents maximum, pour un coût de 900 €/TTC.

#### **79/2015 – CONTRAT DE DERATISATION**

Un contrat est signé avec la société AVIPUR, domiciliée à GRUGIES (02680) pour la dératisation des chaufferies et des restaurants scolaires avec 2 passages par an, pour un coût de 2.340 €/TTC.

#### **80/2015 – RENEGOCIATION PRET BANCAIRE - BUDGET ZONE INDUSTRIELLE**

Un avenant n°1 est signé avec le Crédit Agricole Mutuel Brie-Picardie pour le refinancement du prêt n° 97209262194, dont le capital restant dû s'élève à 170.562,73 €, aux conditions suivantes :

Taux : Euribor 3 mois

Marge : 1,60 %

Durée résiduelle : 153 mois

Périodicité : Trimestrielle

Frais de dossier : 256 €

Base de calcul : exact/360

Remboursement du capital : constant

Indemnité de remboursement anticipé : 2 mois d'intérêts calculés au taux du prêt sur le montant remboursé par anticipation

#### **81/2015 – MARCHE PUBLIC 15F11 – ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE**

Un marché public de fournitures est conclu avec les Établissements GUINARD-SANGAV, domiciliés à Crépy-en-Valois, en groupement avec la Société DIAC Location, domiciliée à Noisy-Le-Grand, pour l'achat d'un véhicule de type RENAULT ZE pour un montant de 15.617,70 €/HT, la location de la

batterie pour un montant de 60,17 €/HT mensuel, et l'achat de la borne de recharge pour un montant de 503 €/HT.

#### **82/2015 – FORMATION PROFESSIONNELLE CACES**

Trois conventions sont signées avec la SARL AASM Formation, domiciliée à Ribécourt-Dreslincourt (60170), pour la formation professionnelle « CACES grue » et « CACES nacelle » des agents du Centre technique municipal. Chaque session sera facturée 1.488 €/TTC pour un maximum de 6 agents, sur site.

#### **83/2015 – MARCHE PUBLIC 15F09 – LOCATION PATINOIRE**

Un marché public de fournitures est conclu avec la Société SYNERGLACE, domiciliée à HEIMSBRUNN (68990) pour la location et l'installation d'une patinoire en glace naturelle pour le mois de décembre 2015. Le coût de la prestation s'élève à 63.492,56 €/TTC. Le marché est reconductible pour les années 2016 et 2017.

#### **84/2015 – GESTION DES CARTES À PUCE CHRONOTACHYGRAPHE**

Un contrat est signé avec l'Imprimerie nationale, à DOUAI (59502) pour la délivrance et la gestion des cartes à puces pour les conducteurs des bus municipaux. La durée du contrat de 5 ans, renouvelable pour une durée de 5 ans. Le coût d'une carte à puce pour l'année 2015 s'élève à 63 €.

#### **85/2015 – AVENANT AU MARCHE 15T07 – TOITURE LOGEMENTS COCTEAU**

Un avenant au marché de travaux est signé avec la Société Charpentes Traditions Bois, domiciliée à Anizy-le-Château pour des travaux supplémentaires de remplacement de liteaux sur les 3 maisons, pour un montant de 1.848 €/HT, soit une augmentation de 3,92 % du prix du marché, qui s'établit à 49.006,39 €/HT.

#### **86/2015 – LOGICIEL « AIDOMENU » - RESTAURANT SCOLAIRE**

Un contrat de service est signé avec la société VICI-AIDOMENU domicilié à Valence. La prestation s'élève à un montant forfaitaire de 1.008,37 €/HT par an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour une durée d'un an.

#### **87/2015 – MARCHE PUBLIC 15T10 – REFECTION ET AMENAGEMENT DE VOIRIE ET D'ESPACES VERTS**

Un marché à bons de commande d'une durée de 2 ans est conclu avec la Société COLAS domiciliée à Senlis. Le montant du marché se situera entre un minimum de 300.000 €/HT et un maximum de 1.200 000 €/HT.

#### **88/2015 – MARCHE PUBLIC 15PI13 – PROGRAMMATION D'UNE MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DE COMBATS**

Un marché de prestations intellectuelles est signé avec le Bureau d'Études CEG, domicilié à Suresnes et avec le Cabinet CERC ALBIN, cotraitant, domicilié à La Varennes Ste Hilaire pour une mission de programmiste s'élevant à 20.800 €/HT.

#### **89/2015 – MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX**

Une convention de mise à disposition d'un bureau, au rez-de-chaussée du bâtiment « La Passerelle », pour une surface de 23,55 m<sup>2</sup>, est signée avec la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et la Formation (MIEF), pour deux périodes d'un mois. L'indemnité d'occupation s'élève à 432 €.

#### **90/2015 – LOCAUX MIEF – BATIMENT LA PASSERELLE – AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION**

Un avenant à la convention de mise à disposition de locaux, au rez-de-chaussée du bâtiment « La Passerelle », est signée avec la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et la Formation (MIEF), relatif à l'adjonction d'un local d'une surface de 37,40 m<sup>2</sup>, portant la surface totale mise à disposition à 221,40 m<sup>2</sup>. La redevance d'occupation annuelle est portée à 12.177 € applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H30.

Le Maire,  
Bruno FORTIER

